Document generated on 07/18/2025 1:44 a.m.

Laval théologique et philosophique

Richard Bergeron, *Les abus de l'Église d'après Newman*. Collection « Recherches », section de théologie, n° 7, Paris, Tournai, Montréal ; Desclée et Cie, Éditions Bellarmin, 1971 (16 X 23.5 cm), 245 pages

Jean-Guy Pagé

Volume 28, Number 3, 1972

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1020321ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1020321ar

See table of contents

Publisher(s)

Laval théologique et philosophique, Université Laval

ISSN

0023-9054 (print)
1703-8804 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Pagé, J.-G. (1972). Review of [Richard Bergeron, *Les abus de l'Église d'après Newman*. Collection « Recherches », section de théologie, n° 7, Paris, Tournai, Montréal ; Desclée et Cie, Éditions Bellarmin, 1971 (16 X 23.5 cm), 245 pages]. *Laval théologique et philosophique*, *28*(3), 312–313. https://doi.org/10.7202/1020321ar

Tous droits réservés © Laval théologique et philosophique, Université Laval, 1972

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

intentions ; il faut encore bien agir lorsque la décision est prise. La moralité... des actes consacre — ou détériore — celle de l'intention ». Partant du principe qu'est « moral ou humain ce qui signifie humanisation, ou promotion de l'humain », l'auteur montre que les moyens artificiels de limitation de naissances ne peuvent « en eux-mêmes » signifier et favoriser « ni la réciprocité amoureuse, ni la domination de soi, ni la maturité personnelle des époux ». « La contraception est donc tout le contraire de ce qui convient pour éduquer la volonté et la conscience et accéder à une véritable maternité volontaire et consciente ; tout le contraire de ce qui est capable d'amener les conjoints à un acte libre, heureux et parfait. »

Après cette détermination de la moralité objective des actes contraceptifs, l'auteur ajoute que « les objets — c'est-à-dire, pour nous, les actes, les relations concrètement exercées par les époux — n'existent évidemment pas à l'état abstrait. Ils existent dans un contexte, à un moment donné de l'histoire des personnes conjointes, dans un milieu, dans des circonstances déterminées, en référence à certaines subjectivités et, en tout premier lieu, en fonction d'une intention, d'un acte intérieur ».

Le rappel de ce principe, aussi fondamental que le premier, invite à la considération de tous les « conflits de l'existence humaine ». L'auteur se penche notamment sur le « conflit des parents qui se demandent par quels entretiens, quels gestes, quelle sorte de rapports, ils épanouiront leur amour, développeront leur maturité spirituelle et humaine, seront en mesure de rendre leur foyer plus heureux, alors qu'ils sont dans la situation où il leur semble qu'ils ne doivent pas, actuellement, avoir un nouvel enfant ».

Des situations difficiles peuvent placer les époux dans une voie de « cheminement » : ils devront agir avec amour, prudence et conscience. Certains ne verront pas le bien-fondé de la doctrine excluant les contraceptifs ; d'autres, tout en admettant la doctrine, se croiront dans l'impossibilité de s'y conformer. « Les partenaires doivent alors juger, ou décider, en fonction de tout un donné, à la fois objectif et subjectif ». « Eux seuls peuvent décider, en dernière instance, puisque eux seuls vivent leur relation à l'autre telle qu'elle se présente, et pèsent leurs capacités et leur chance de progrès par tel moyen ou tel autre, au nom de ce qu'ils sont l'un et l'autre, au nom de ce qu'ils sont l'un pour l'autre, et réciproquement, et avec leurs enfants. Comment pourrait-on imposer une solution du dehors » dans des situations « inextricablement complexes » ?

L'auteur présente aussi quelques réflexions sur la « morale de situation » et le principe de « totalité ». L'ensemble de la doctrine exposée dans cet ouvrage se tient dans la ligne de la « Note pastorale de l'épiscopat français », publiée à la suite de l'encyclique « Humanæ Vitæ ». Certains lecteurs pourront trouver cette doctrine trop « traditionnelle ». L'auteur a cependant réussi à tenir compte des principes objectifs, tout en considérant la complexité des situations variables que les époux ont à affronter dans leur vie concrète. Cet ouvrage, sans présenter d'éléments absolument nouveaux, apporte quand même une contribution positive à la solution des problèmes suscités par la publication de l'encyclique « Humanæ Vitæ ».

Henri BEAUMONT

Richard BERGERON, **Les abus de l'Église d'après Newman.** Collection « Recherches », section de théologie, n° 7, Paris, Tournai, Montréal ; Desclée et Cie, Éditions Bellarmin, 1971 (16 × 23.5 cm), 245 pages.

L'ouvrage de R. Bergeron est bien construit. Il est, de plus, d'une lecture agréable. Dans la première et la deuxième partie, l'auteur situe la *Préface* à *La Via Media*, qu'il analyse en la situant dans cette œuvre et dans le contexte historique : il présente les raisons qui ont amené Newman à écrire cette préface à la réédition de *La Via Media ;* il caractérise aussi le groupe d'anglicans auquel s'adressait cette préface en tenant compte de la position bien spéciale à l'égard de l'Église romaine qu'ils admiraient et à

laquelle ils ne pouvaient par ailleurs adhérer à cause de certains abus qui les choquaient chez elle. — La troisième partie de l'ouvrage, qui est la principale, expose la thèse soutenue par Newman : l'auteur ne se contente pas de résumer la *Préface,* mais il en explique la théologie en faisant appel aux autres œuvres de Newman. Pour ce dernier, les abus de l'Église ne sont pas le seul fruit du péché, mais ils résultent aussi des tensions entre les trois fonctions prophétique, sacerdotale et royale, tensions qui sont inhérentes aux fonctions elles-mêmes. Les abus peuvent encore venir de l'application défectueuse des principes régulateurs de ces fonctions : le rôle de la théologie et la loi de l'économie.

Nous avons donc ici un bon ouvrage de théologie positive. A-t-il un intérêt purement scientifique ou, de plus, les idées de Newman conservent-elles leur actualité ? Je crois à la valeur actuelle de la pensée de Newman, de l'ensemble de sa théologie et même de la thèse soutenue dans la *Préface.* Évidemment, cette thèse aurait gagné à être développée dans d'autres directions, comme le note R. Bergeron. Il n'en reste pas moins que Newman a abordé un problème qui se repose aujourd'hui, celui des abus de l'Église et du scandale qu'ils provoquent ; il a apporté à ce problème une réponse proprement théologique, qui va beaucoup plus loin, même si elle est imparfaite, que les attaques dont certains pseudo-théologiens accablent actuellement l'Église. Newman reconnaît des abus de l'Église et les torts de celle-ci ; il ne se croit pas obligé pour autant de la déserter, même si certains de ses membres la persécutent ; il ne regrette pas d'y être entré après avoir quitté l'anglicanisme. Mgr Nédoncelle, dans sa préface au livre de R. Bergeron, note judicieusement que Newman ne se sentirait pas à l'aise « dans nos chantiers de démolition » actuels, « fussent-ils ecclésiastiques ».

Le livre de R. Bergeron éveillera chez certains le désir de connaître mieux un grand théologien dont les positions et les attitudes peuvent inspirer encore les théologiens d'aujourd'hui. Newman n'a pas été avant-gardiste pour le plaisir de l'être et de le paraître. Il n'est d'ailleurs jamais avant-gardiste, mais il rappelle simplement certaines vérités qu'on a tendance à oublier sous la pression d'événements divers et de théories à la mode. À l'époque de Newman, une sympathie exagérée pour les tribulations de Pie IX et la vogue de l'ultramontanisme portaient à minimiser le rôle de l'épiscopat, du laïcat et de la théologie dans l'Église face au rôle du Pape. Newman a particulièrement insisté sur la part des fidèles et des théologiens dans l'élaboration des vérités de foi, sans se croire obligé pour autant de nier l'infaillibilité pontificale, bien qu'il jugeât prématurée la proclamation de ce dogme. Les théologiens d'aujourd'hui feraient bien d'imiter cette sagesse, cette pondération du grand théologien anglais. S'il est nécessaire parfois de s'attaquer avec vigueur à la restauration d'une partie de l'édifice ecclésial, cela n'autorise jamais à ébranler toute la construction. On ne peut jamais toucher à une partie en oubliant ses relations à l'ensemble. On ne peut jamais régler un problème de l'Église en négligeant de faire référence à son être profond, à son mystère. Cette sagesse incline Newman à considérer la complémentarité des deux aspects de l'infaillibilité, l'aspect actif qui réside dans le pape et le collège épiscopal, l'aspect passif qui réside dans « l'*universitas* des fidèles ». Cette même sagesse le porte à tempérer l'exercice de l'autorité par celui de la pensée théologique, et les excès possibles de celle-ci par l'insistance sur le rôle final de l'autorité. Les relations entre les diverses fonctions ecclésiales et le principe de l'économie lui permettent aussi de tempérer ce que l'exercice de chaque fonction pourrait avoir d'excessif. Mais, enfin, il faut entrer en contact avec la pensée de Newman pour voir les applications pratiques sur lesquelles la pénétration et la finesse de son génie lui permettent de déboucher.

Jean-Guy PAGÉ

Wilhelm THÜSING, **La prière sacerdotale de Jésus** (Jean, chapitre 17). Traduit de l'allemand par Joseph Burckel et François Stoessel. Collection « Lire la Bible », 22. Paris, Éditions du Cerf, 1970, 146 pages.